

**GUIDE D'ACHAT** Les chefs d'entreprise recherchent des conseils pour être guidés dans leur gestion. C'est justement ce que proposent de plus en plus de logiciels spécialisés. Mais comment faire le bon choix ? Voici nos conseils.

PAR CLAIRE POISSON

# Logiciels de comptabilité : posez-vous les bonnes questions avant d'investir

**L**a comptabilité n'est pas le cœur de votre métier. C'est un fait indiscutable. Cependant, vous devez voir plus loin que l'obligation légale et intégrer l'opportunité que vous apporte la tenue d'une comptabilité à jour, au quotidien. Elle vous permet, avec l'aide de votre expert-comptable, d'avoir une vision claire de votre activité, donc d'adopter un pilotage plus fin. Pour plus de facilité, vous pouvez vous équiper d'un logiciel spécialisé. Pour autant, avant de jeter votre dévolu sur une solution, posez-vous les bonnes questions pour choisir un produit qui réponde à vos besoins réels.

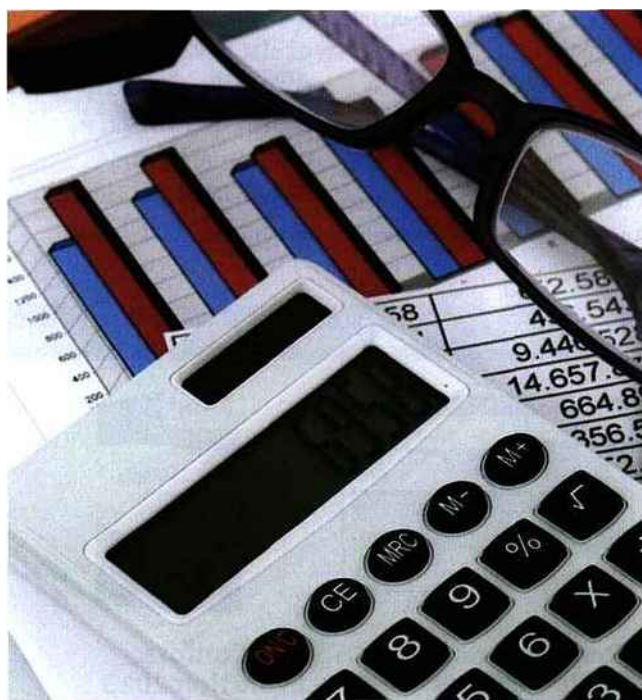
Tout d'abord, et même si cela est une évidence, il convient de rappeler que le système d'exploitation de votre ordinateur détermine le choix de votre logiciel de comptabilité : « Les éditeurs ne vous proposeront pas le même produit, voire les mêmes fonctionnalités pratiques, pour Mac ou Windows PC. Choisir un logiciel natif reste important pour qu'il fonctionne correctement sur votre ordinateur », explique Guillaume Bretin, responsable produits et services chez Ciel.

## Définir vos besoins d'équipement...

Une fois cette information prise en compte, vous devez savoir quel type de délégation vous lie à votre

expert-comptable car, selon sa nature, vous n'aurez pas les mêmes besoins. En effet, si vous déléguez la totalité de votre comptabilité à votre prestataire, vous n'aurez besoin en interne que d'un logiciel de facturation, voire d'un logiciel métier.

À l'inverse, si vous avez opté pour une délégation mixte, notamment pour réduire les coûts de prestation, c'est vous qui saisissez les informations comptables, l'expert-comptable s'occupant de la déclaration annuelle. Il faudra alors vous orienter vers un logiciel allégé, à destination plus généralement des petites entreprises. Cette solution sera facile d'utilisation, pas trop onéreuse, et vous permettra de gérer vos achats, vos ventes, ainsi que votre trésorerie. Assurez-vous aussi que votre futur logiciel de comptabilité interne communiquera facilement avec le logiciel de votre expert-comptable. Rassurez-vous, aujourd'hui, la plupart des solutions sont interfaçables entre elles. « L'expert-comptable doit être le conseiller privilégié du chef d'entreprise. Le choix du logiciel doit permettre la continuité d'exploitation, l'échange de données, la synchronisation », rappelle Bertrand Gall, directeur marketing en charge du marché des professionnels comptables et TPE chez Cegid.



Claire Sandré / Fotolia

## TVA : n'oubliez pas le télépaiement

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012, il est possible de réaliser ses déclarations et paiements de TVA en ligne. C'est même obligatoire pour les entreprises soumises à l'IS. À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2013, la télédéclaration et le télépaiement de TVA deviendront obligatoires pour les entreprises dont le chiffre d'affaires HT excède 80 000 euros. Et au 1<sup>er</sup> octobre 2014, toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, seront soumises à cette obligation. Pour vous aider dans la démarche, les éditeurs de logiciel de comptabilité mettent en place des plateformes automatisées, qui peuvent gérer le service de bout en bout. Il s'agit généralement d'options pour les solutions les moins chères, et elles sont intégrées dans les packs pour les plus complètes. Pensez-y dès maintenant.

La taille et l'organisation de votre structure seront également déterminantes dans le choix de vos équipements. Avez-vous besoin d'outils métiers ? De gérer plusieurs dossiers ? D'utiliser votre logiciel sur un outil mobile ? Est-il nécessaire d'équiper plusieurs postes dans la mesure où vous possédez deux agences ? Travaillez-vous en réseau ? Êtes-vous prêt à ce que vos données soient gérées en externe par votre expert ou sur le serveur de l'éditeur ? Ou, au contraire, souhaitez-vous conserver vos données en interne ? Autant de questions qu'il est indispensable de se poser.

**... et vos besoins fonctionnels**  
 Après avoir défini vos besoins d'équipement, vous devez analyser vos besoins fonctionnels. Autrement dit, vais-je devoir



**« Achat ou location ? Cela dépendra de votre utilisation du logiciel et du niveau d'assistance que vous souhaitez. »**  
**Guillaume Bretin, responsable produits et services, Ciel**

gérer ma TVA ? Le logiciel va-t-il s'adapter ? Ai-je besoin d'un mode d'écriture simplifié ou d'une simple saisie ? De services supplémentaires, comme la possibilité de faire de l'analytique ou de gérer un budget global ? Est-ce que je souhaite gérer ma trésorerie ? Pouvoir faire moi-même mes déclarations ? Dois-je pouvoir visualiser les rentrées d'argent ? Gérer les immobilisations ? « *Le futur utilisateur doit se poser une multitude de questions, s'interroger sur les services dont il va vraiment avoir besoin. C'est en répondant à toutes ces interrogations qu'il affinera son choix* », conseille Bertrand Gall (Cegid). Reste un point crucial : celui de l'investissement. Dans un premier temps, attachez-vous à définir les montants que vous souhaitez engager dans votre projet d'équipement. Souhaitez

vous acheter une licence (entre 100 et 1 000 euros HT) ou êtes-vous prêt à louer votre logiciel (à partir d'une vingtaine d'euros par mois) ? « *Cela dépendra de l'utilisation que vous ferez de votre logiciel, mais aussi de la criticité d'un arrêt lié à un bug. Quel niveau d'assistance souhaitez-vous ?* », précise Guillaume Bretin (Ciel). Armé des réponses à toutes ces questions, vous pourrez enfin choisir votre éditeur en connaissance de cause. « *Vu la conjoncture, il peut être opportun de vous orienter vers des éditeurs ayant une bonne notoriété et pignon sur rue. Ils pourront alors mieux assurer des mises à jour légales régulières. Au vu des nombreuses évolutions réglementaires que l'on constate actuellement, cela doit aussi orienter votre choix* », conclut le responsable produits et services. ■

## Les logiciels de comptabilité disponibles sur le marché



### YourCegid Solos Devis-Factures

Cette solution de gestion en ligne (en mode SaaS) est destinée aux structures de moins de cinq salariés. Vous pouvez personnaliser devis et factures. Elle présente, dès la page d'accueil, un tableau de bord synthétique pour vous permettre de piloter en temps réel votre activité. Vous disposez, en complément, d'analyses plus poussées.  
**Tarif : à partir de 16 euros HT par mois.**



### Ciel Compta Évolution 2013

Petites entreprises, artisans, commerçants... Ciel Compta Évolution vous accompagne dans la gestion sur mesure de votre comptabilité. La solution vous permet de saisir vos écritures et d'éditer vos états comptables en un clic. Un logiciel simple qui vous offre une gestion performante de votre comptabilité : trésorerie prévisionnelle, comptabilité analytique multiniveaux, tableaux de bord personnalisés, etc.  
**Tarif : à partir de 29 euros HT par mois.**



### EBP Compta Pratic Open Line 2013

L'outil idéal pour bien démarrer en comptabilité. Il permet de saisir facilement, et sans connaissance comptable, les factures d'achats, de ventes et votre trésorerie. Il permet également d'établir la déclaration de TVA, le bilan ou de confier ces missions à son expert-comptable. Il est compatible avec la majorité des logiciels d'experts du marché.  
**Tarif : 69 euros HT la licence.**



### Sage comptabilité édition petite entreprise

Cette solution permet de démarrer rapidement la tenue de votre comptabilité et de connecter directement votre gestion à votre dossier comptable. Vous évitez ainsi les ressaisies inutiles et les erreurs associées grâce à l'import des écritures ou des données commerciales issues de votre logiciel de gestion Sage Apicommerce.  
**Tarif : à partir de 350 euros HT la licence.**